

dépensé a été de \$564,353,065, soit en moyenne \$6,000 par ancien combattant. Parmi ces anciens combattants 29,952 se sont établis sur des fermes, 53,153 sur des petits lopins de terre, 1,251 en vue de la pêche commerciale et 5,479 sur des terres de la Couronne. En outre, 4,038 anciens combattants ont reçu une aide pour la construction de maisons sur des terrains ayant la superficie de terrains urbains, soit une dépense de \$35,421,983, et 1,657 Indiens établis dans des réserves ont obtenu un total de \$3,705,210.

A la même date, 10,818 cultivateurs, 13,717 petits propriétaires et 363 pêcheurs commerciaux avaient obtenu leurs titres de propriété tandis que 20,571 cultivateurs, 20,393 petits propriétaires et 714 pêcheurs commerciaux avaient satisfait aux exigences de l'allocation conditionnelle de dix ans. De même, 3,997 anciens combattants établis sur des terres de la Couronne ainsi que 1,296 anciens combattants indiens avaient satisfait aux exigences de l'allocation conditionnelle de dix ans. Le total de toutes les allocations méritées s'élevait à \$86,310,767. Depuis le début du programme, 9,318 cultivateurs déjà installés grâce à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, 3,377 petits propriétaires et 24 pêcheurs commerciaux ont obtenu des prêts supplémentaires.

A la suite d'une modification de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, les opérations de 1963 ont atteint le plus haut niveau depuis 15 ans. Bien qu'il y ait eu moins de prêts consentis aux cultivateurs, aux petits propriétaires et aux pêcheurs commerciaux qui n'étaient pas encore établis aux termes de la loi, soit 2,970 prêts comparativement à 3,219 en 1962, les prêts supplémentaires se sont chiffrés par 3,275 contre 2,543 l'année précédente, et les dépenses totales ont augmenté de \$33,395,000 à \$42,086,000. Le nombre de demandes approuvées en vue de l'établissement sur des terres de la Couronne et pour la construction d'habitations a peu varié, soit 44 contre 41, et 151 contre 155.

Les conseillers en matière de crédit de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants surveillent de façon générale les anciens combattants cultivateurs; une attention spéciale est fournie aux cultivateurs qui tiennent des dossiers. On connaît 884 cultivateurs qui conservent des livres de comptes détaillés de leur ferme et en 1963, la Division du service agricole de l'Office a analysé 633 comptes agricoles pour les cultivateurs anciens combattants dans les provinces de l'Ouest, portant sur 16 genres différents d'entreprises ou de groupes d'entreprises. Le Collège agricole de l'Ontario a analysé 200 comptes que maintenaient des anciens combattants cultivateurs de l'Ontario, tandis que le Collège agricole de Truro a analysé 51 comptes maintenus par des cultivateurs dans les Maritimes. Le gouvernement de la province de Québec a accepté d'analyser les comptes de ferme des anciens combattants cultivateurs de cette province.

En juin 1963, un contrat collectif a été conclu avec une compagnie d'assurance en vertu duquel un ancien combattant peut, s'il y consent, être suffisamment assuré pour rembourser le montant de sa dette. Tous les anciens combattants qui avaient une dette envers l'Office en ont été informés et, à la fin de l'année, 2,424 d'entre eux avaient présenté des demandes d'assurance se chiffrant par un total de \$14,951,500; les primes payées se sont élevées à \$29,929 et les sinistres, \$9,300 (un décès).

Depuis l'entrée en vigueur de la loi, 32,943 maisons ont été mises en chantier dont 1,244 en 1963 (1,256 en 1962). En outre, des prêts ont été consentis visant l'amélioration de 29,767 habitations et bâtiments de fermes, dont 2,934 en 1963. Tout récemment, ce sont surtout des entrepreneurs privés qui se sont chargés de cette construction et les anciens combattants ne s'intéressent plus autant aux écoles de construction. Depuis l'entrée en vigueur de la loi, il y a eu 21,942 inscriptions dans ces écoles, dont 269 en 1963 comparativement à 461 en 1962.

Le nombre de propriétés évaluées pour l'établissement d'anciens combattants en 1963, a été de 4,192; depuis le début, 120,720 propriétés ont été évaluées.

Le compte de remboursement des anciens combattants continue d'être fort satisfaisant. A la fin de mars 1963, les échéances depuis le début s'élevaient à 163 millions de dollars, dont 99.3 p. 100 étaient payés. De plus, les paiements effectués d'avance s'élevaient à plus de \$6,400,000, ce qui porte le total reçu à 103.2 p. 100 du montant payable.